

TOURRETTES SUR-LOUP

Bulletin municipal été 2015

Agenda p 2
Édito p 3
Le logement social p 4
Budget p 7
Travaux p 8
Urbanisme p 10
Exposition p 12
La C.A.S.A p 14
Parole à l'opposition p 15
Infos pratiques p 16
35 ans au CTSL p 18
Associations p 20
Nouveauté p 21
100 et plus p 22
État civil p 23
À savoir... p 24



Fête de la Sainte Marie Madeleine

Du samedi 18 au mardi 21 juillet 2015

Le dimanche 19 juillet, je vous invite à rejoindre le Conseil municipal pour partager l'apéritif offert aux Tourrettans et aux visiteurs de notre cité, place de la Libération.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir en toute amitié et toute convivialité, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments

Damien Bagaria

Agenda 2° semestre 2015

LA MADELEINE EN JUILLET

Samedi 18

Repas dansant: "Aïoli" 20h
animation par le groupe: "Audrey et Lionel"
possibilité de participer uniquement à la soirée dansante (sans le repas) à partir de 23h

Dimanche 19

11h messe chantée par le Chœur de Tourrettes-sur-Loup
À partir de **12h15** Apéritif d'honneur
21h Revue Danse et Chants
De Luis Mariano
aux grands standards Franco-Américains

Lundi 20

9h30 concours pétanque triplettes arrangées
16h Super Loto organisé par le Club Les Violettes.
Les manèges et jeux d'enfants restent en place du samedi au mardi matin.

Mardi 21

9h30 concours pétanque

Mercredi 22

18h messe à la chapelle de la Madeleine

Juillet

lundi 13 Bal *SCO*
samedi 25 Soirée Contes *SCO*
avec **Richard Berry**

Août

samedi 1 Concert 'Swinghome' *SCO*
mardi 4 spectacle de Guignol *City*
samedi 8 Concert de Jazz *SCO*
dimanche 9 Chevalets dans la rue *SCO*
mardi 11 Pique-nique aux Courmettes
samedi 15 Concert rock *SCO*
samedi 22 Soirée Brésilienne *SCO*
samedi 29 Forum des Associations *SCO*

Septembre

dimanche 6 Marché potier *PLACE*
vendredi 11 Soirée BBQ au Pont du Loup
dimanche 20 Théâtre 'Les Pestes' *SDF*

Octobre

dimanche 4 Vide Grenier d'automne *PM*
dimanche 11 LOTO du CCAS *SDF*

Novembre

samedi 7 Concert CTSL *Église*
dimanche 8 Bourse aux livres *SDF*
samedi 14 Loto au Pont-du-Loup
vendredi 20 Beaujolais nouveau *SDF*
dimanche 22 Bourse aux jouets / Ski *SDF*
dimanche 29 Théâtre *SDF*

Décembre

dimanches 6 et 13 décembre - Élections
samedi 12 Soupe à l'oignon *SCO*
samedi 12 Concert de Noël *Église*
dimanche 13 Marché de Noël
mardi 15 Repas des anciens *SDF*

SDF : Salle des fêtes Paul Ceuzin
PLACE : Place de la Libération
SCO : Scourédon - place à côté de l'église
PM : Parking de la Madeleine
City : City stade (derrière l'école maternelle)

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, chers amis Tourrettans,

L'été est là, les résidences secondaires s'animent, la population du village augmente de façon significative et c'est une bonne chose pour Tourrettes. Revers de la médaille, les problèmes de circulation, de stationnement, de ramassage des déchets et de voisinage deviennent aussi plus pesants. Certes, la municipalité imagine et applique des solutions pour les atténuer, mais rien ne remplacera jamais l'engagement de chacune et de chacun dans une démarche de civisme et de respect des autres. La vie d'un village est avant tout la conjugaison d'efforts individuels pour l'intérêt général, la municipalité ne pouvant jouer qu'un rôle de facilitateur. Je compte donc sur vous pour que cette période estivale soit agréable à tous.

Les collectivités territoriales sont entrées dans une nouvelle période : les ressources financières diminuent bien que l'État transfère toujours plus de compétences à ces collectivités. Le 1er juillet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) cessera d'instruire les permis de construire et ce service sera à la charge des communes. D'autres changements dans la politique et les compétences de la CASA auront un impact non négligeable sur le quotidien des Tourrettans. Ces changements sont développés dans le présent bulletin municipal. Enfin, notre population continue de baisser, accusant une perte de près de 300 habitants en 6 ans. Les enfants aussi sont moins nombreux, ce qui entraînera la fermeture de deux classes pour la prochaine rentrée scolaire.

Mais si les difficultés sont bien présentes, il y a tout de même aussi quelques bonnes nouvelles. Par exemple, les solutions trouvées pour les nouveaux rythmes scolaires ont été un franc succès et la grande majorité des enfants a participé aux ateliers mis en place. Je tiens d'ailleurs tout particulièrement à ce que ces activités restent gratuites l'an prochain. Le jury des Villages Fleuris nous a rendu visite et Tourrettes a su conserver son classement de 2 fleurs. Le Conseil Départemental nous a accordé, pour cet été, pas moins de trois spectacles de belle qualité. L'ambitieuse exposition Art-N-Food, entièrement imaginée et réalisée par notre équipe culturelle, est ouverte depuis fin mai au château-mairie. Enfin, grâce à l'action des associations et du nouveau Comité des Fêtes, la vie du village s'anime au travers de nombreuses manifestations.

Pour clore mon propos, je tiens à vous redire à quel point l'équipe municipale est engagée pour mener à bien les actions destinées à améliorer la vie des Tourrettans, et il va de soi que cette équipe demeure tout entière à votre écoute.

À toutes et à tous, je souhaite dans notre beau village un été riche en petits et grands bonheurs.

Très cordialement,

Damién Bagaria

Le logement social à Tournettes, ...

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000 imposait aux communes de plus de 3500 habitants d'avoir un parc de 20% de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales. La loi « Accès au Logement et Urbanisme Rénové » (ALUR) du 24 mars 2014 a porté ce ratio à 25%

À Tournettes, cela représente $1857 \times 0.25 = 464$ logements, à réaliser avant 2025

La réalité est très loin de ce chiffre. La commune dispose aujourd'hui de 33 logements sociaux :

- 29 dans la résidence « le Jardin de Provence »
- 2 dans le domaine communal
- 2 propriétaires privés qui louent leur bien dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, laquelle a attribué des subventions pour les rénover.

Déficit : 431 logements

En 2011, face à ce constat, le Préfet a placé la commune en situation de carence. L'État a récupéré le droit de préemption dans les zones urbaines. La carence vient d'être prorogée pour 3 ans.

D'importantes pénalités financières nous sont infligées, pour un montant de 168 342 € en 2015.

L'objectif triennal qui nous est fixé pour la période 2014-2016 est de 112 logements, inatteignable dans la conjoncture actuelle.

Il serait vain d'imaginer que le paiement des pénalités infligées par l'État dispensera la commune de faire face à ses obligations légales en matière de logements sociaux.

POURQUOI UNE TELLE SITUATION ?

Des contraintes fortes existent :

- Un coût très élevé du foncier et la faible disponibilité de grands terrains. Pour pouvoir réaliser des logements sociaux, les communes font appel à des bailleurs sociaux qui sont compétents en matière de réalisation de ce type de logements locatifs. Il est nécessaire que sur ces programmes de construction ils parviennent à un équilibre financier.
- La géographie et la topographie particulières de notre territoire (loi Montagne, zone Natura 2000, zones naturelles inconstructibles, espaces boisés classés).
- Les divers Plans de Prévention des Risques (PPR) relatifs aux incendies, aux inondations et bientôt aux mouvements de terrain.
- L'accès à l'assainissement collectif limité au secteur ouest (Pont du Loup et Route de la Colle pour la station d'épuration de Bar sur Loup) et autour du village (pour la station d'épuration de Pascaressa).
- Les axes routiers souvent étroits et pentus, avec une offre insuffisante de transports en commun.

Enfin, les craintes et les rumeurs, car la construction de logements collectifs proches de villas inquiète toujours. Le voisinage redoute une perte de valeur de ses biens immobiliers, ne voit pas d'un bon œil l'arrivée d'une population présumée différente, voire assimile le logement social à un imaginaire de banlieue difficile. On peut résumer cela avec le terme anglo-saxon: "*Not in my backyard*"

Il faut en finir avec ces préjugés anciens et tenaces. Notre commune a vraiment besoin d'accueillir une population jeune et active qui représente un réel atout pour éviter que le village ne périclite. Nos propres enfants ont de plus en plus de difficultés pour se loger ; leurs loyers sont élevés (par exemple 600 € pour un studio de 23 m² dans le village) et leurs possibilités d'accession à la propriété se restreignent. Mais il y a aussi des personnes âgées qui sont éligibles au logement social. Tout ceci nous éloigne beaucoup de l'image de banlieue mal famée. Il est significatif de constater qu'en 6 ans, de 2008 à 2014, la population tournettane a baissé de 300 habitants. Conséquences directes, la prochaine rentrée scolaire verra la suppression de 2 classes, le taux de fréquentation du bureau de Poste décroît au point que se pose déjà la question de son maintien, et les manifestations culturelles attirent de moins en moins de monde. L'étendue du territoire et la parcellisation de l'habitat font que de nombreux habitants ne viennent jamais au village ni au hameau de Pont-du-Loup. Le nombre de résidences secondaires ne cesse d'augmenter et la vie de quartier prend le pas sur une identité villageoise pourtant ancienne et forte.

Le logement social

LA DEMANDE AUJOURD'HUI

(Données fournies par la CASA)

À la fin de l'année 2014, 40 dossiers de demandes de logement avaient été déposés à Tournettes.

- Origine géographique : 12 Tournettans, 2 territoire CASA, 24 département hors CASA, 2 hors département.
- Composition familiale : 14 personnes seules, 14 personnes seules avec enfant, 9 couples avec enfant, 2 couples sans enfant.
- Âge : 1 personne de moins de 25 ans, 13 personnes de 25 à 39 ans, 16 personnes de 40 à 59, 9 personnes de 60 à 74, 1 personne de plus de 75 ans.
- Catégories socio-professionnelles : 3 artisans ou commerçants, 5 fonctionnaires et assimilés, 15 ouvriers ou employés, 5 retraités, 8 sans activité professionnelle, 4 chômeurs indemnisés.
- Motifs de la demande : 8 sans logement propre, 5 pour pertes prochaines de logement, 8 pour raisons familiales, 3 pour raisons de santé, 9 pour logement de taille insuffisante, 5 pour raisons économiques, 2 pour raisons professionnelles.

DES TÉMOIGNAGES

Dans son article de Nice-Matin en octobre 2014, la journaliste Sylvie Carbou écrivait : « *les gens heureux n'ont pas d'histoire ? L'adage semble être confirmé par les locataires des logements sociaux situés Route de Provence. Dans cet ensemble de 29 logements situés à la frontière avec Vence, la vie s'écoule sans heurts notables depuis près de 18 mois.* » Et de rapporter les propos d'une habitante: « *les appartements sont vraiment sympas, bien pensés, l'isolation est efficace, nous n'avons aucun problème d'humidité et la conception des bâtiments fait que l'on n'est pas les uns sur les autres.* » Le Jardin de Provence est mal connu parce qu'excentré et même un peu isolé. Mais celles et ceux qui ont déjà visité cet ensemble de petits bâtiments, reliés entre eux par des allées piétonnes où nombre de locataires disposent d'une terrasse et d'un petit jardin, perçoivent l'endroit comme un hameau. Les habitants se connaissent, l'ambiance est agréable et l'entraide est de mise. C'est un endroit tranquille où il fait bon vivre. Le seul inconvénient identifié dans ce secteur est la vitesse parfois excessive des véhicules sur la route de Provence...

POUR CONCLURE

Aujourd'hui, dans les communes où les quotas réglementaires de logements sociaux ne sont pas atteints, les maires sont considérés comme défaillants ou récalcitrants. Le Premier ministre vient tout juste d'annoncer qu'ils seront dès lors remplacés par les services de l'État, lesquels agiront de façon directe avec une prise en compte des réalités locales nettement plus aléatoire. Un récent décret d'application vient d'ailleurs de donner aux préfets la possibilité de délivrer eux-mêmes des permis de construire pour du logement social dans les communes carencées, sans prendre l'avis des municipalités. Autant dire que nous risquons fort de perdre tout contrôle de la situation.

Les logements sociaux ne sont pas seulement une obligation légale à appliquer dans l'esprit, mais aussi et surtout un besoin réel pour redynamiser la vie de la commune et mettre fin à la baisse continue de sa population. Par conséquent, notre objectif est de conduire une action volontariste, adaptée aux contraintes spécifiques du territoire, respectant sa tradition paysagère, mais avec des objectifs réalistes. Ce travail est réalisé en coordination avec la CASA qui, disposant de la compétence logement, apporte à la commune un soutien très apprécié.



Une des allées piétonnes au "Jardin de Provence"

Budgets

Nos recettes sont en baisse : la dotation globale de fonctionnement (versée par l'État) se réduit, et d'autant plus que la population recensée diminue.

Nos dépenses sont en hausse :

- la pénalité SRU (voir plus bas) a été encore augmentée,
- les nouveaux rythmes scolaires restent à la charge de la commune,
- l'État se désengage de certaines missions (instruction des permis de construire, par exemple) sans verser de contreparties financières.

Nous avons donc engagé une politique de rationalisation des moyens communaux et une stratégie pour stopper la chute de la population.

FISCALITÉ

Les recettes 2015.

Elles proviennent des impôts, des dotations de l'État, des contributions de la CASA, des subventions (Région, Département, CASA), et des quelques services payants proposés par la commune. Le recours à l'emprunt n'est autorisé que pour les investissements.

Le seul levier accessible au niveau communal est donc la fixation des trois taux d'imposition locale :

- La taxe foncière
- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier non bâti.

La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères revient à la CASA.

Ces trois taux d'imposition sont maintenus à leur niveau pour 2015, pour une recette de 2.514.677 € :

- 9,92% pour la taxe foncière
- 13,23% pour la taxe d'habitation (la délibération de juin 1997 qui instaurait un abattement de 5% est annulée)
- 29,29% pour la taxe sur le foncier non-bâti

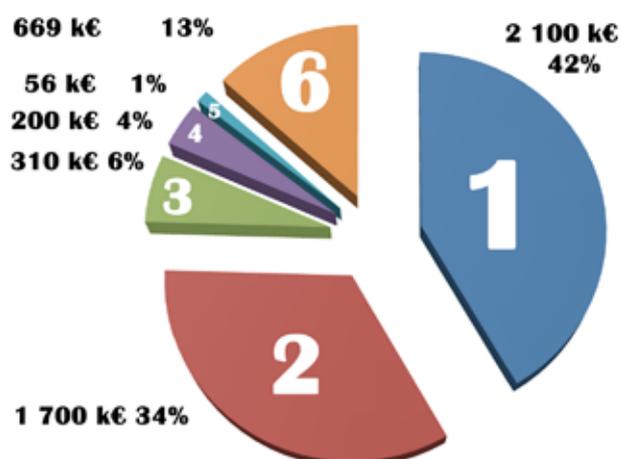
Fiscalité : prévisions 2016

- La participation de la commune au SICTIAM (syndicat intercommunal apportant aux collectivités adhérentes l'ensemble des services informatiques et communication) deviendra fiscalisée pour 32.858€.
- Une surtaxe sur les résidences secondaires sera instaurée, soit un gain prévu de 121.699 €.
- Une taxe de séjour sera mise en place pour l'hébergement touristique

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

Dépenses de fonctionnement : 5.035.485 €

1. Rémunérations et charges de personnel
2. Charges à caractère général : EDF, carburant, prestation de services...
3. Participation aux organismes extérieurs (dont SIGT)
4. Pénalités SRU : pénalités versées à l'État pour non atteinte des quotas de logements sociaux
5. Intérêts d'emprunts.
6. Autres charges de fonctionnement telles que subventions aux associations, indemnités des élus, fonctionnement du CCAS...



Dépenses d'investissements : 3.026.208 €

Principaux investissements :

- Extension de l'école maternelle 500k€
 - Rénovation de 2 logements 170k€
 - Rénovation de la salle des fêtes (*) 140k€
 - Accessibilité de l'Office de Tourisme 60k€
 - Sécurisation traversée du village 80k€
 - Enfouissement conteneurs Pont-du-Loup 40k€
 - Entretien des voiries 500k€
 - Entretien des bâtiments communaux 100k€
 - Achat de matériels 100k€
 - 1° tranche rénovation éclairage public (*) 140k€
- (*) rénovations permettant des économies d'énergie

Budget eau & assainissement

Dépenses de fonctionnement : 922.129 €
dont plus de 50% d'achat d'eau.

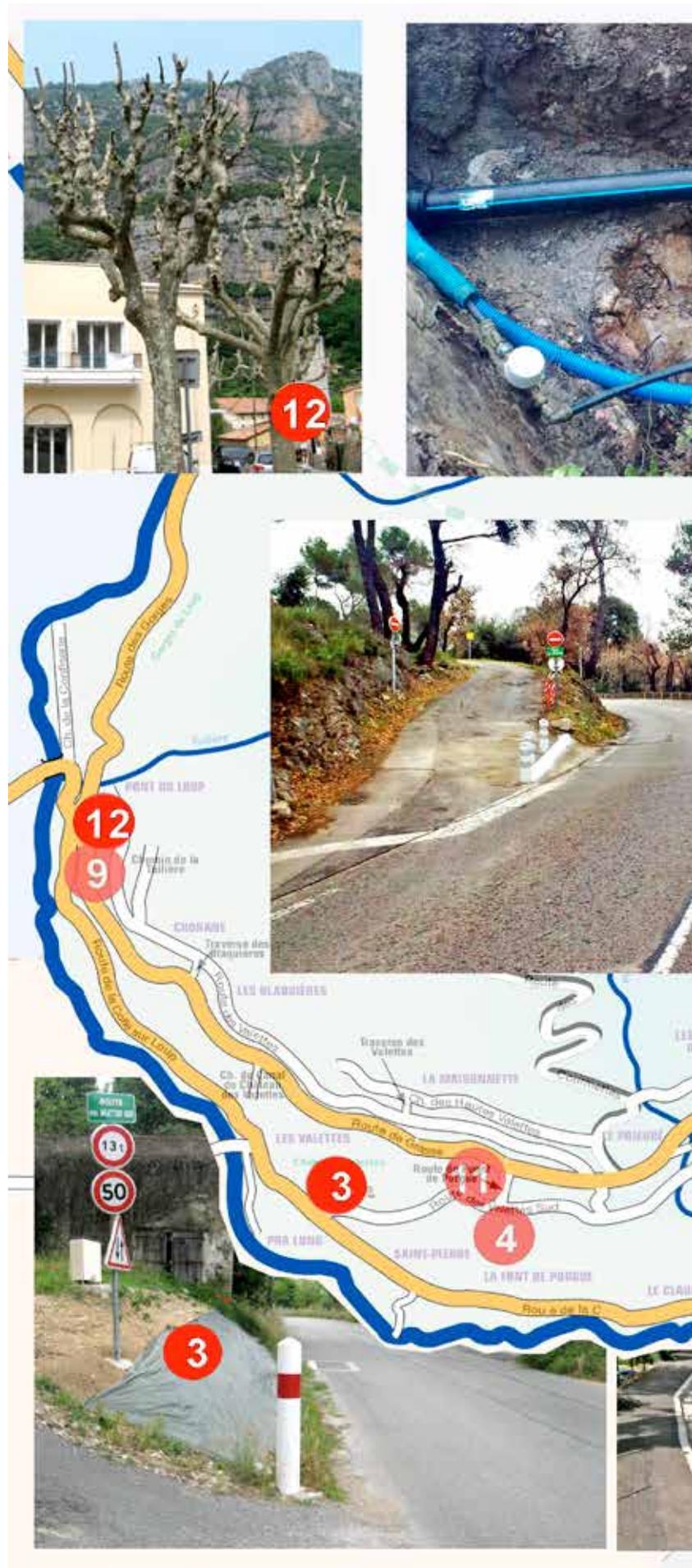
Dépenses d'investissement : 418.288 €

- travaux sur les réseaux.
- collecte des eaux pluviales.
- étude sur un nouveau schéma directeur de l'assainissement.

Principaux travaux

Outre les opérations de maintenance habituelles, les équipes techniques ont réalisé ou supervisé les chantiers d'aménagements suivants :

- Réfection/réparation des voiries communales:
- Réfection de la clôture du parking de la Ferrage, mise en place de plots d'arrêt pour protéger le grillage **(1)**
- Réalisation d'un trottoir en bordure de la façade Nord du Moulin de Baussy et reprise des gouttières, pour assainir le mur **(2)**
- Sécurisation de l'intersection de la route des Valettes-sud et de la RD6 : arasement d'un talus pour améliorer la visibilité **(3)**
- Reconstruction de murs de soutènement effondrés suite aux précipitations (route des Valettes-sud **(4)**, chemin des Combes **(5)**, route de la Madeleine **(6)**, chemin du Tuf **(7)**, chemin de ronde **(19)**)
- Sécurisation de l'intersection de la route des Queinières et de la RD2210 **(8)**
- Remplacement des corbeilles à Pont-du-Loup **(9)**
- Remplacement de la barrière de la route de Canorgues pour la protection des écoliers **(10)**
- Sécurisation de la circulation sur le chemin du Fuont de Purgue (en cours) **(11)**
- Élagage des arbres (Pont du Loup **(12)**, place de la Libération **(13)**, écoles **(14)**)
- Renforcement du maillage du réseau d'eau potable pour améliorer la pression de distribution et privilégier l'utilisation des sources communales (route du Pré-neuf **(15)**, chemin de Font-Luègne **(16)**)
- Extension du réseau d'eau potable route de Canorgues **(17)**
- Remplacement du système d'accès au village (contrôle de la borne du portail de la mairie) **(18)**
- Réfection de la chaussée et des réseaux d'une partie du chemin de Ronde (en cours, côté ouest) **(19)**
- Mise en place de ralentisseurs de type "coussins berlinois" pour renforcer la sécurité des personnes au niveau de la Résidence de Provence". **(20)**



réalisés au cours du 1er semestre



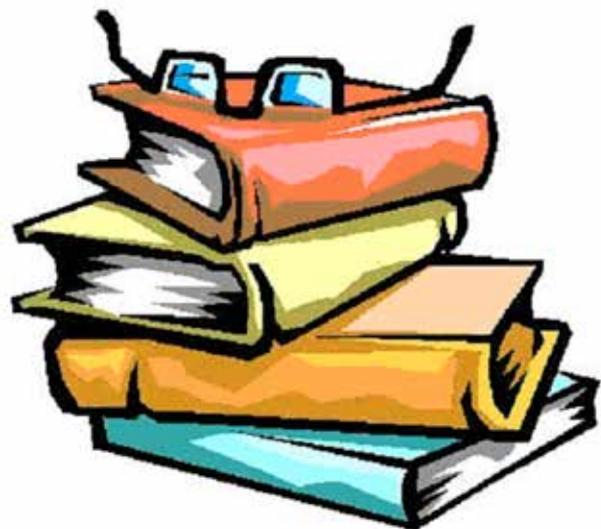
Vos démarches d'urbanisme

Les services municipaux sont trop souvent confrontés à des situations où un administré, en toute bonne foi, a enfreint la loi faute de s'être renseigné avant d'entreprendre des travaux sur sa propriété. Si, dans beaucoup de cas, une régularisation administrative *a posteriori* est acceptable car, par chance, les règles d'urbanisme ont été respectées, il y a malheureusement aussi des travaux pour lesquels cela devient impossible. La mairie ne peut alors plus rien faire d'autre que constater l'infraction et dresser un Procès-Verbal déclenchant des poursuites judiciaires. Ne prenez pas le risque d'en arriver là. Les juges sont de plus en plus sévères pour les constructions illégales et les amendes se chiffrent en dizaines de milliers d'euros, en plus des ordonnances de démolition pure et simple.

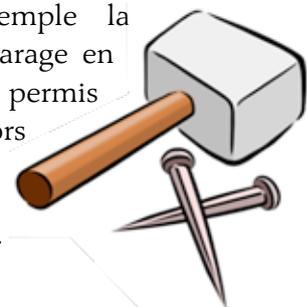


« *Nul n'est censé ignorer la loi.* » Cette forte maxime, opposable à tout citoyen, oublie certes de tenir compte du fait qu'un être humain normalement constitué ne peut connaître la dizaine de milliers de lois et la centaine de milliers de décrets, sans oublier le cortège des jurisprudences. Mais la loi est la loi et, s'il est compréhensible qu'un administré puisse ignorer les détails d'un règlement d'urbanisme, il est d'autant plus incompréhensible que ce même administré se lance dans des travaux en négligeant complètement de s'informer au préalable des formalités à accomplir.

Comme son nom l'indique, notre Service municipal de l'Urbanisme est avant tout un service, c'est-à-dire que son rôle est de vous aider. Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches, pour vous indiquer ce qui est licite et ce qui ne l'est pas, enfin pour vous guider dans la recherche de solutions. Nous ne sommes pas là pour contrarier vos projets et ne prenons aucun plaisir à verbaliser une construction illégale. Par conséquent, si vous envisagez de faire des travaux chez vous, le mieux est de commencer par nous contacter. Nous vous recevrons avec le respect et la bienveillance qu'une administration doit à toute personne venue la consulter. Nous prendrons le temps nécessaire pour examiner votre projet, pour éclaircir les points de règlement concernés, pour vous expliquer comment arriver à vos fins. Et nous le ferons avec le sourire.



Soyons raisonnables, il n'est quand même pas utile de nous solliciter avant de planter un clou dans un mur ou de remplacer une vitre cassée. De plus, ce que vous faites à l'intérieur de votre maison ne nous regarde pas, sauf en cas de changement de destination d'un local, par exemple la transformation d'un garage en pièce habitable (un permis de construire est alors nécessaire puisque la surface de plancher va s'en trouver augmentée).



En revanche, toute modification de l'aspect extérieur d'un élément bâti ne serait-ce que la couleur des volets d'une terrasse voire d'une simple clôture, est censée faire l'objet d'une demande en mairie.

Sur la commune de Tourrettes, les autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire, Permis d'Aménager) requièrent les avis favorables de trois administrations différentes, qui seront bien entendu centralisés par le Service de l'Urbanisme dans le traitement de votre dossier:

- Le service instructeur, chargé de vérifier la validité du projet dans le cadre des règles d'Urbanisme et du Plan d'Occupation des Sols encore en vigueur. Actuellement dévolue aux services préfectoraux, cette instruction sera effectuée en mairie à partir de juillet 2015. Les règles d'urbanisme concernent principalement la surface, la hauteur, l'aspect général du bâti, la distance aux limites de propriété, la desserte en réseaux, les terrassements et aménagements du sol, etc.
- Le Service municipal des Eaux et de l'Assainissement, chargé d'appliquer les prescriptions de collecte des eaux pluviales sur les surfaces minéralisées, c'est-à-dire couvertes par des éléments bâtis, ainsi que les normes de salubrité des assainissements et épandages, ou le raccordement aux réseaux d'assainissement collectif.
- L'Architecte des Bâtiments de France, chargé de préserver l'aspect traditionnel des constructions et leur intégration dans le paysage local. La commune de Tourrettes étant tout entière en site inscrit, cet avis de l'ABF est obligatoire pour tous travaux induisant un changement d'aspect, et même pour une rénovation à l'identique.



Les délais de traitement des dossiers sont assez variables. La nécessité de consulter l'Architecte des Bâtiments de France allonge le délai maximum d'instruction, qui peut être porté à 6 mois pour un Permis de Construire (2 mois pour une Déclaration Préalable de Travaux). Cette attente est souvent perçue comme trop longue par les administrés, à juste titre. C'est pourquoi le Service de l'Urbanisme vient de recruter un agent instructeur qui va travailler en synergie avec le Service des Eaux et de l'Assainissement, ce qui permettra de faciliter les procédures de validation. Nous espérons arriver à réduire les délais de façon significative. En outre, le fait que l'instruction soit assurée par la mairie devrait permettre une meilleure adéquation avec les réalités du terrain, lorsque des règles très spécifiques peuvent donner matière à interprétation.

En conclusion, et même si vous êtes irrémédiablement allergique aux formalités administratives, il est toujours préférable de nous consulter avant d'entreprendre des travaux chez vous, y compris lorsque ces travaux vous paraissent de peu d'importance. Il est rare qu'un administré venu nous visiter le fasse pour rien. Quoi qu'il en soit, gardez à l'esprit que nous sommes à votre service.

Le Service municipal de l'Urbanisme vous accueille tous les jours, sauf mercredi, de 9h à 12h au 3^e étage de la mairie.

☎ 04.93.59.40.64

(mêmes jours, mêmes horaires).

Sauf exception, les rendez-vous avec votre élu en charge de l'urbanisme se prennent pour le jeudi matin.

Expositions

L'ESPACE MUSÉAL

L'exposition Art-n-Food à Tourrettes-sur-Loup est le résultat du travail de la commission culture de la commune. Imaginée par des bénévoles passionnés, elle présente les oeuvres d'un groupe d'artistes contemporains de grande notoriété. Ce thème de la nourriture dans l'art n'est pas novateur mais son traitement renouvelé par ces sept artistes offrira au visiteur des émotions artistiques fortes.

Elle se tient dans les salles d'exposition du Château-Mairie au milieu de ces ruelles étroites non loin des deux fours des boulangers où les effluves de nourriture chatouillent l'odorat et stimulent les papilles de touristes qui les parcourent.

LES ARTISTES

ALALEH ALAMIR

Alaleh Alamir, artiste pluridisciplinaire, d'origine iranienne, vient d'un milieu multiculturel, et nous fait partager les fruits du grand voyage de sa vie, de sa communion avec la nature, et de ses aliments terrestres



BEN

Ben, artiste français d'origine suisse, fait partie de l'avant-garde artistique postmoderne, artiste reconnu pour ses performances, installations et écritures déclinées sous divers supports et diverses formes, qui allient impertinence et justesse de propos. Il est convaincu que « L'Art doit être nouveau et apporter un choc ».

PROSPER CODAQUE

Auteur, photographe/plasticien, il détourne la réalité suivant ses différents projets, ou met en lumière les petites choses de la vie de tous les jours, à sa manière. Auteur «*Des desserts pas très Catholiques*», ou comment nonnes, pères, bonnes sœurs ou moines délivrent leurs recettes sucrées et variées acquises tout au long de leur sacerdoce dans la célébration des fêtes religieuses.

MARTINE CAMILLIERI

Auteur, plasticienne et scénographe du quotidien, pionnière en matière de détournement et de recyclage, elle nous propose des façons ludiques de consommer notre quotidien, travaille autour du comestible et du nomadisme des utilités, milite pour limiter l'objet sur terre, et pour que le comestible reste comestible.



AH MUSEE VOUS est une exposition « *l'Art Culinaire* » pour les enfants en collaboration avec la photographe Aline Gérard. D'abord temporaire, devant un beau succès auprès des écoles, centres aérés, et familles de visiteurs, elle est à présent permanente au Musée. Il s'agit d'un petit plongeon gourmand dans ces expressions d'argot qui font notre quotidien.

ALINE GÉRARD

Aline Gérard, photographe culinaire, maîtrise la technique de la lumière pour retranscrire le plus fidèlement possible les couleurs du plat et faire saliver à travers une image.



ARMÉN ROTCH

Armén Rotch est un artiste arménien contemporain installé en France depuis 1990. Ses espaces tempérés sont des architectures vivantes, matières exposées au temps, des œuvres tactiles, et il va rendre aux sachets de thé une âme, un esprit, une humanité, des présences pour former une oeuvre.



MOTOI YAMAMOTO

Motoi Yamamoto, artiste japonais, vit et travaille à Tokyo. Il utilise le sel symbole de vie et de purification pour élaborer ses installations très denses, d'une blancheur éclatante, ouvertes aux émotions, et qui témoignent des marques du temps.

Performance et caractère éphémère sont au coeur de sa démarche artistique.



Politique culturelle

La Mairie de Tourrettes-sur-Loup a le plaisir de vous présenter « Jojo », œuvre d'art aux couleurs acidulées haut de 2m50 réalisée en résine par l'artiste tourrettan Paco Sagasta.

Vous pouvez désormais la découvrir et l'admirer dans les jardins de la Bastide, la Municipalité ayant fait l'acquisition de cette sculpture il y a quelques mois dans le cadre de sa politique d'achat d'œuvres d'art « *made in Tourrettes* ».

Cette politique initiée en 2009 permet d'enrichir les collections municipales. En effet, si la commune dénommée « *cit  des arts et des violettes* » offre à ses visiteurs la Bastide, elle ne possède, contrairement à ses voisines, que très peu d'œuvres artistiques.

Le « Jojo » appartient désormais à toutes et à tous ; la municipalité poursuivra cette politique culturelle avec les financements qui pourront, malgré les difficultés actuelles, être dégagés.





DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), en discussion au parlement, devrait transférer la **gestion de l'eau et de l'assainissement** depuis les communes vers les communautés d'agglomérations ainsi que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ce dessaisissement des communes serait à priori fixé à fin 2017. L'évolution de ce texte sera suivie avec une attention toute particulière car l'organisation d'un tel transfert devra sans doute être étudiée assez vite en raison de sa complexité.

Par ailleurs, dans le cadre du même projet de loi, l'adoption d'un **schéma de mutualisation** au sein de la communauté d'agglomérations doit être effective avant mars 2016. Le travail a débuté ; un inventaire des différentes démarches de mutualisation a été réalisé. Celles-ci consistent, par exemple, à la mise en œuvre de groupements de commandes, la création d'une plateforme de service, d'un outil de partage d'informations et prémices d'un travail collaboratif, d'une logistique centrale, de moyens généraux. Chaque commune aura la liberté de choisir les domaines de mutualisation qu'elle souhaite organiser. Au final, il s'agit de mettre en commun des moyens humains et financiers pour une meilleure efficacité à moindre coût.

DE NOUVELLES ORIENTATIONS

Comme toutes les collectivités locales, la CASA voit ses ressources financières diminuer en raison d'une baisse des dotations de l'État. Dans ce cadre, et afin de ne pas augmenter la fiscalité locale, elle cherche à réaliser des économies et cela conduit à réorienter ses actions. Dans le domaine du **traitement des déchets**, qui relève de sa compétence, il est aujourd'hui définitivement établi qu'il n'y aura pas de nouvelle déchèterie à Tourrettes, car il aurait fallu investir près d'un million d'euros pour se conformer aux nouvelles normes de sécurité et de salubrité. Une convention avec la Métropole Nice-Côte d'Azur est donc en cours de discussion, afin de permettre aux Tourrettans d'accéder à la plateforme de Vence. Ils peuvent aussi se rendre dès à présent dans les déchèteries communautaires en particulier celle de la Colle-sur-Loup la plus proche. En complément, pour faciliter le ramassage des déchets verts, une collecte bimensuelle sera désormais organisée entre octobre et mars.



Dans le cadre d'un marché public, un nouveau prestataire aura la charge du service des transports urbains à compter du 1er juillet. Dans ce domaine des **transports**, toute demande d'ouverture de ligne ou de service doit se faire à enveloppe financière constante.

Par ailleurs les conditions d'accès à la navette de Tourrettes sont différentes de celles pratiquées sur l'ensemble du territoire de la CASA. Celle qui relie le parking de la Madeleine à la place de la Libération coûte environ 200 000 € par an. Contrairement aux autres navettes urbaines gérées par la CASA, elle est gratuite.

Le sondage de l'été 2014 ayant fait ressortir l'amélioration du transport sur notre territoire comme un besoin fort, en particulier pour le scolaire, la CASA a été sollicitée pour fournir un service à la demande à Tourrettes. Afin de démarrer ce nouveau type de communication, une étude est en cours sur la base d'une enveloppe financière constante. Dans ce cadre, **pour accéder à la navette, il faudra dorénavant posséder à partir du 1er juillet un titre de transport comme sur tout le réseau Envibus.** Pour l'obtenir vous aurez à faire une demande de carte sans contact vendue 5 € et valable 5 ans (le formulaire est d'ores et déjà disponible en mairie). Si vous n'avez pas cette carte, vous devrez acquitter 1€ à chaque trajet. Des modifications d'horaires de la navette sont aussi à l'étude pour atteindre l'objectif financier évoqué ci-dessus.

À l'instar de l'ensemble des **équipements communautaires structurants**, la Bastide aux Violettes fera l'objet d'une étude globale de fonctionnement, afin de remettre tous ces équipements en situation réglementaire et de trouver un mode de fonctionnement homogène, tout en respectant leurs spécificités propres.

Parole à l'opposition

Constatations.

En préambule je souhaite mettre le doigt sur une nouvelle innovation. L'opposition municipale a droit à un domaine d'expression dans tout bulletin municipal (c'est la loi). C'est en quelque sorte une réponse à la politique menée par la municipalité en place pour les mois écoulés. Lors du dernier bulletin (décembre 2014), à la suite de notre article, l'équipe en place s'est octroyée un droit de réponse à notre article. Devrons nous demander à notre tour à bénéficier du droit de réponse à la réponse. RIDICULE. Peut-être que certaines vérités sont difficiles à lire et à entendre.

En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'opposition réclamait un siège dans cette commission (6 sièges pour la majorité) et la possibilité de nommer qui elle souhaitait. C'est ce à quoi elle avait droit. Devant notre fermeté sur notre représentation, Monsieur le Maire a trouvé la solution, plus de discussion possible. Il a dissous la commission d'élaboration du PLU. Les travaux préparatoires seront donc menés par lui même ou par un comité (?) d'où bien sûr nous sommes exclus ! Nous attendons donc, comme vous la première présentation d'une cartographie avec les zonages et l'enquête publique. Nous craignons pour la préservation de notre village, premier accroc avec la modification du POS (encore en cours) pour permettre des hauteurs de construction supérieures à 10 mètres dans certains cas. Ce qui pour nous ne se justifiait absolument pas.

Économie sur le budget nous avait-on dit. Les Tourrettans ont constaté des fêtes de Noël bien tristounettes. Restriction sur les éclairages (*malgré un investissement important en 2013*), régime minceur sur les décors de Noël.

Entretien minimaliste sur les jardinières et les plantations sous le restaurant-self de l'école communale qui n'y auront pas résisté. Beaucoup de Tourrettans nous le font remarquer. Faire des recherches d'économie c'est bien normal, mais tomber dans le misérabilisme et mal entretenir notre patrimoine à tous ce n'est pas ce pour quoi les Tourrettans ont voté en mars 2014.

Économie sur le budget claironne-t-on, mais pourtant et malgré le silence sur le sujet, les Impôts Locaux vont augmenter. Les impôts locaux augmentent tous les ans par le seul fait que la base d'imposition est réévaluée par le Ministère des Finances en fonction de l'inflation. Le conseil Municipal vote lui le taux communal, ce taux n'a pas été effectivement augmenté. Mais le conseil a voté la suppression d'un abattement de 5% existant depuis plus de vingt ans. Cet abattement s'appliquait sur la totalité des bases de calcul de la taxe d'habitation, donc votre Taxe d'habitation va augmenter automatiquement prochainement d'environ 6%. Merci du cadeau, et gageons que le manque de communication sur ce sujet n'est que le seul fait d'un oubli

Tout ce que je viens d'évoquer est l'exacte vérité que vous pouvez constater. Le Maire, dans sa commune exerce des pouvoirs importants en matière de police et de gestion communale, on a coutume de dire qu'il fait la pluie et le beau temps. Gageons que notre Maire ne nous apporte pas que de la pluie.

Car à l'inverse de G BRASSENS dans le parapluie « ...j' aurai voulu comme au déluge,...voir sans arrêt tomber la pluie » nous sommes une commune qui aime le soleil.

Pour le groupe d'opposition :
Jean-François OSTENG.

COMMENTAIRES DE LA MAJORITÉ

Ce qui est ridicule, c'est d'avoir la mémoire aussi courte. Depuis des années, les réponses du Maire aux textes de l'opposition ont été systématiques, et l'espace alloué a toujours été d'une demi-page. Nul n'a jamais exigé la parution d'un texte aussi long, de surcroît assorti de photos impossibles à insérer.

Sur le fond, ces grandes leçons de démocratie sur l'élaboration du PLU nous laissent un peu perplexes. Rappelons juste que, lorsque M. Osteng était Adjoint délégué à l'Urbanisme, il existait effectivement une Commission chargée de cette élaboration... qu'il n'a jamais jugé bon de réunir, préférant travailler seul. En toute transparence, cela va de soi. Le Maire a déjà organisé une réunion publique sur le sujet, et il y en aura d'autres. Mais une chose est sûre : parmi les personnes qui travaillent sur le PLU, aucune n'a le moindre intérêt personnel ou collatéral à défendre. Toujours à l'inverse de Brassens, Tourrettes-Renouveau, ce n'est pas "les copains d'abord".

Nous n'allons pas polémiquer sur l'entretien du patrimoine qui, comme chacun sait, était autrefois exemplaire, surtout lorsqu'il s'agissait de dépenser des sommes extravagantes pour faire scintiller le village quelques mois avant les élections. Parlons plutôt de choses sérieuses : nos impôts. Effectivement, le Conseil municipal a voté la suppression d'un ancien abattement sur la taxe d'habitation dont ceux-là mêmes qui l'avaient mis en place en 1997 croyaient qu'il ne s'appliquait qu'aux résidences secondaires. Constatons néanmoins que le bon sens l'a emporté puisque les membres du Conseil municipal ont voté cette suppression à l'unanimité, opposition comprise.

En conclusion, nous ne prétendons pas faire la pluie et le beau temps, et pas même avoir toujours raison. Laissons donc à l'opposition la jouissance plénière de son "exacte vérité". Voilà qui ne remplace certes pas une bonne mémoire, mais c'est toujours mieux que rien.

Pour la majorité,
Alain Bricout et Bertrand Lenoir-Welter

Infos pratiques

UN PETIT VILLAGE DE GAULE PROVENÇALE

Il existe un petit village en Provence, superbe, niché sur un piton rocheux, au milieu d'un écrin de collines, où les habitants sont fiers de leur cité et jaloux de leur belle qualité de vie, de leur quiétude, et, quand on connaît bien ce village, on les comprend... il en est même, dit-on, qui craignent que leurs conditions de vie idylliques ne soient troublées par la présence de certaines habitations.

Néanmoins, dans ce même village, on constate parfois que des pièces de mobilier, des machines ou des sacs de détritus divers sont « oubliés » sur la voie publique, ou dans les vallons, et viennent enlaidir une nature préservée.

D'autres réclament des routes rénovées et embellies, pour un plus grand confort de circulation. C'est bien légitime.

Toutefois, on remarque que ces voies devenues plus lisses sont quelques fois prises pour des circuits automobiles, et on y roule vite, très vite, trop vite même ! La vie, dans ce village, est fort sympathique, la bonne humeur, la convivialité, la solidarité et l'entraide même, sont omniprésentes et tout le monde s'en trouve fort bien.

Mais, certains épiant, surveillent, se plaignent et dénoncent : une telle ceci, mon voisin cela...

Décidément, l'âme provençale est diverse, complexe, voire insaisissable...

Bien sûr, vous l'avez compris, il ne peut pas s'agir de Torettes !

GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets est de la compétence de l'intercommunalité ; c'est ENVINET qui la réalise pour la CASA, utilisation de ses services sur la commune :

Aux Points d'Apport Volontaire (regroupement de bacs) :

- Bacs bruns : ordures ménagères
- Bacs jaunes : emballages métalliques, plastiques, papiers et cartons, journaux
- Colonnes à verre, orifices ronds
- Colonnes à emballages, orifices rectangulaires

Sur le trajet des camions de collecte:

- Bacs verts : déchets végétaux, uniquement le lundi matin (à retirer de la voie publique en dehors de cette période)
- Autres objets :
 - apport à la déchetterie (route de Pascaressa)
 - ou appel à ENVINET pour enlèvement sur rendez-vous : ☎ 04 92 19 75 00

OUI
CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

OUI
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES

OUI
BOUTELLES ET FLAONS EN PLASTIQUE

OUI
EMBALLAGES MÉTALLIQUES

NON
LES OBJETS EN PLASTIQUE NE SE TRIENT PAS : ILS SONT À JETER DANS VOTRE POUBELLE ORDINAIRE

Nouveau

Pas besoin de les laver : il suffit de bien les vider

Aucun dépôt en dehors des bacs (amende encourue : de 450 à 3000 €)

www.touretteurloup.com ⇨ Infos pratiques ⇨ Déchetterie

ENTRETIEN OBLIGATOIRE

1. Débroussaillage des terrains et maintien en état débroussaillé obligatoire Zones U du POS : intégralité du terrain, responsabilité du propriétaire du terrain.

Autres zones : 100 mètres autour de l'habitation, y compris sur terrains voisins non construits, responsabilité du propriétaire de l'habitation.

2. Élagage à réaliser par les propriétaires des terrains complantés.

Les voiries doivent être intégralement libres

Les éclairages publics, les lignes électriques et téléphoniques doivent être dégagés.

En cas de non-réalisation, le maire peut faire effectuer les travaux aux frais du propriétaire responsable.

Aux termes de l'article R.116-2 du code de la voirie routière, sont sanctionnés d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « *sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur le dit domaine.* »



Par ailleurs, les prestataires des réseaux prescrivent que la végétation soit tenue à plus d'un mètre de distance, horizontale et verticale, des lignes électriques et téléphoniques. En cas de dégât aux lignes dû au non-respect de ces obligations, le propriétaire est financièrement responsable des réparations rendues nécessaires.

www.tourrettesurloup.com ⇨ Mairie ⇨ Règlement sécurité



SIGNALER UN DÉFAUT

1) 24/24 7/7, sur le site internet de la mairie : www.tourrettesurloup.com rubrique (bandeau à gauche) : « MAIRIE » sous-rubrique : « Signaler un défaut ». sélectionner le type de dysfonctionnement.

2) Au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture (lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et lundi mercredi et vendredi de 13h30 à 16h00). ☎ 04 93 59 30 11

www.tourrettesurloup.com ⇨ Mairie ⇨ Signaler un défaut

TIMBRES SUR INTERNET

les usagers peuvent désormais se procurer des timbres fiscaux, nécessaires pour une demande de passeport, depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone à partir du site timbres.impots.gouv.fr de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).



Du 1^{er} juin au 21 août
Les lundis, mardis, mercredis et vendredis
11h et 16h - sur rendez-vous 3 € par personne.
Office de Tourisme : ☎ 04 93 24 18 93

www.tourrettesurloup.com ⇨ Tourisme ⇨ Office de T

LA POSTE: HORAIRES D'ÉTÉ



- **Ouverture tous les matins**
du lundi au samedi de 9h à 12h
- **Fermeture** de 14h à 16h
Lundi mardi jeudi vendredi

LE CHŒUR DE TOURRETTES FÊTE SES 35 ANS

Le chœur de Tourrettes-sur-Loup est présent depuis 1980 dans la vie culturelle du village.

Composé de 45 choristes de bon niveau répartis en quatre pupitres : soprani, alti, ténors et basses. Après avoir été créé par Christian Massé et dirigé par Evelyne Dubosq, il est conduit depuis 20 années par Jacques Maes, chef de chœur professionnel. Le CTSL propose régulièrement à Tourrettes des concerts très appréciés, à Noël, au printemps et lors des fêtes patronales traditionnelles : Messe de la Fête des Violettes, Messe de la Sainte Marie-Madeleine, patronne du village. Il intervient également lors d'événements ponctuels, civils ou religieux.

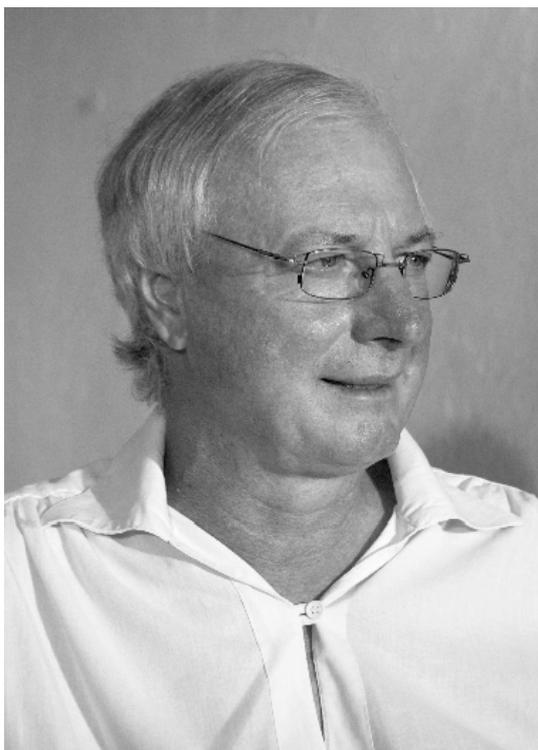
Le chœur possède un large répertoire de musique sacrée et de musique profane, allant de la renaissance au contemporain en passant par la chanson française, les spirituals ou encore le jazz vocal.

Il se transforme volontiers en ambassadeur musical du village lors de concerts dans la Région PACA. Il a également donné de nombreux concerts à l'étranger : au Portugal à Faro, en Belgique à Bruxelles et Waterloo, en Italie à Borgone et Susa, en Allemagne à Passewalk et Stralsund (Poméranie), ou encore en Pologne à Cracovie et prochainement en Suisse et en Angleterre.

Le CTSL a à cœur d'entretenir des échanges entre chorales et accueille volontiers des chœurs étrangers qui viennent avec plaisir chanter à Tourrettes, et bien sûr visiter la Côte d'Azur.

À plusieurs reprises, le chœur de Tourrettes-sur-Loup a été invité à chanter des œuvres importantes: (Final de la 9^e symphonie de Beethoven, Carmina Burana de Carl Orff), dans le cadre du Festival International « Antibes Générations Virtuoses » avec l'orchestre Philharmonique de Nice. Cet orchestre s'est même déplacé à Tourrettes-sur-Loup ainsi qu'à La Colle-sur-Loup pour accompagner le chœur sous la baguette de Jacques-Francis Manzone, puis Sergio Monterisi, dans le « Messie » de Haendel, le « Magnificat » de J. S. Bach et une messe de Mozart imaginée par Claire Gouton .

Le chœur travaille actuellement sur l'une des œuvres maîtresses du compositeur Johannes Brahms, le superbe « Ein Deutsches Requiem », dans sa version pour deux pianos que Brahms mit dix ans à composer. Ce requiem est dit « allemand » car Brahms a préféré utiliser le vocabulaire allemand de sa Bible plutôt que les mots latins de la liturgie classique. Le Requiem fut chanté à Brême en 1868 sous une forme à six mouvements (un chœur supplémentaire plus tendre ayant été intercalé par le compositeur après le deuil de sa mère). Il connut dès le début un succès triomphal. C'est dans cette version définitive que cette pièce sera donnée en concert exceptionnel le 7 novembre 2015 en l'église Saint Grégoire de Tourrettes-sur-Loup, puis dans d'autres communes.





Ein Deutsches Requiem

Johannes Brahms

Samedi 7 Novembre 2015 à 18h00
Eglise Saint-Grégoire - Tourrettes-sur-Loup

L'association bénéficie du soutien matériel et financier de la Municipalité de Tourrettes ainsi que d'une subvention du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Les répétitions ont lieu les lundis et mercredis soir à la Salle des Fêtes de Tourrettes-sur-Loup. Le Choeur recrute encore quelques ténors et basses non débutants.

Contact et renseignements:

Dominique Honnorat, Présidente

☎ 06 08 63 81 86

d.honnorat@wanadoo.fr

Site : <http://ctsl06.free.fr/>



Activités associatives

CLUB LES VIOLETTES

- 11 août : Pique-nique aux Courmettes
- 29 septembre : La mine de Cap Garonne
- du 17 au 19 octobre : Les châtaignes-Pavie
- 21 novembre : AG suivie d'un repas dansant
- 08 décembre : Les crèches à Luceram

COMITÉ DES FÊTES PONT DU LOUP

- vendredi 11 septembre : Soirée barbecue
- dimanche 20 septembre
Montée du chemin du Paradis
- samedi 14 novembre Loto

LE MOULIN ROUSSIL



Cette nouvelle association inaugurée le samedi 30 mai a pour objet de préserver l'espace créé à Tourrettes-sur-Loup par l'artiste Robert Roussil, de promouvoir la culture (expositions, musique, théâtre...), d'animer des rencontres, créant ainsi des liens d'amitié entre les membres et les adhérents autour d'un buffet ou d'un repas campagnard.



www.tourrettesurloup.com ⇨ Actualités ⇨ Tourrettes et bassin vençois

Ma collectivité



Le "Conseil Général des Alpes-Maritimes" devient le "Conseil Départemental des Alpes-Maritimes",

Ses conseillers sont maintenant des "Conseillers Départementaux". L'ancienne adresse du site web en "cg06" est redirigée automatiquement sur la nouvelle www.departement06.fr

Le marché s'organise

Lors du conseil municipal du 31 mars dernier, le règlement du marché a été voté. Élaboré par une commission, comprenant représentants des marchands non sédentaires, élus, agents de la commune, il permet à chacun de connaître ses droits et ses devoirs. Ce travail a permis également de restructurer la disposition des étals. Désormais, l'ensemble des vendeurs s'installe sur la totalité du parking de la Libération libre de tout véhicule. En regroupant ainsi tous les marchands, avec des emplacements déterminés, le marché est beaucoup plus sécurisé, plus aucun véhicule ne passe au milieu des promeneurs devant les stands. Cette configuration offre également aux personnes à mobilité réduite la possibilité d'accéder à tous les étals.

Les premiers témoignages soulignent tout l'intérêt de la nouvelle configuration :
« *cela ressemble maintenant vraiment à un marché* ».



En couverture, une photo du nouveau marché sur la place de la Libération

Nouveautés

LA BOUTIQUE DU CHOCOLAT

La Confiserie Florian a ouvert les portes de son nouveau lieu tendance et gourmand, la «*Boutique du Chocolat*», situé à 20 mètres de l'entrée de la fabrique artisanale de Pont-du-Loup.

À l'intérieur, un espace convivial propose aux visiteurs de découvrir l'histoire du chocolat, notamment grâce à une grande fresque murale retraçant les différentes étapes de fabrication, de la culture du cacaoyer à la préparation du produit fini.

Pour les gourmands, on y retrouve toutes les spécialités Florian, telles que les tablettes de chocolat aux fleurs, les croustis, le gingembre, mais aussi toute une gamme de nouveaux produits chocolatés en toute exclusivité : fondues, guimauves choco, poudre de cacao, etc, la dégustation de ces produits est offerte.

Un Maître Chocolatier réalise devant les visiteurs, les fameuses orangettes/citronnettes et tranches d'oranges confites au chocolat, ou bien d'autres compositions originales.

Ouvert 7j/7, de 11h à 12H30 et de 14h à 18h.



ARTISANAT D'ART : "COATL"

Né à Mexico Sergio Pacheco fabrique et vend dans son atelier/boutique divers objets à base de cuir, de pierres précieuses, de fossiles voir de dents de requins.

Chaque pièce est unique et mérite le détour.

Sergio Pacheco 33 grand rue

☎ 06.51.48.52.80



ESTHÉTIQUE : "SWEETY PLACE"

Dans le nouvel espace beauté qu'elles ont créé, Cindy propose l'extension cils à cils, la permanente, le rehaussement et la teinture des cils, la dermographie, une technique inspirée du tatouage, et Dorothée est la spécialiste des épilations, pose d'ongles, et des soins du visage. Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h non stop sur RDV au 520 route de Vence

☎ respectifs 06 23 12 19 39 et 07 83 90 78 46



100 bougies et plus

108 POUR APPOLONIE

Le vendredi 20 février, Appolonie Mouton a soufflé ses 108 bougies entourée d'une partie de sa famille. Toujours en pleine forme, regardant la télévision tous les soirs et jouant aux cartes avec sa fille, elle a évoqué quelques souvenirs d'une vie bien remplie, répondant à une jeune parente qui lui demandait comment elle faisait pour être aussi bien « *le travail ma petite* ». Elle naquit à Coursegoules en 1907 où elle grandit avec sa sœur jumelle Jeanne et ses 4 autres frères et sœurs. Mariée en 1932 à Henri Mouton, elle se consacra à la culture des fleurs - violettes et roses - sur les restanques qu'elle possédait avec son mari au quartier des Valettes. Quand le maire lui remit un bouquet de violettes, cueilli le matin à la Bastide, sa fille lui rappela combien de ces petits bouquets elle avait



confectionnés ! Un point qu'elle évoqua mérite aussi d'être rapporté en cette année de commémoration de la guerre de 1914 : elle se souvient de son frère aîné tué à Verdun en juin 1916 à l'âge de 23 ans. Elle est sans doute aujourd'hui un des rares liens vivants avec l'histoire du premier conflit mondial.

Ses 3 enfants, 5 petits-enfants, 8 arrières petits-enfants, ses cousins et cousines et tous leurs descendants sont fiers de leur aïeule et tous ceux qui le pouvaient étaient là pour l'entourer et lui témoigner leur affection.

100 POUR SIMONE

Début mai Viviane Garcia, Adjointe aux Affaires Sociales, et le Maire se sont rendus à Cagnes-sur-Mer à la maison de retraite «La Vallière » pour souhaiter avec des fleurs un très joyeux anniversaire à Simone Laurent. Née le 3 mai 1915, elle vient de rejoindre le « club féminin des centenaires » de Tourrettes. Dans ce domaine la parité est absente, aucun homme du village n'a atteint actuellement cet âge. Native de la région parisienne, elle y a vécu avec son mari jusqu'au milieu des années 70, avant de venir s'installer à Tourrettes dans le quartier de la Madeleine. Lors de notre visite, elle a souligné tout le bonheur qu'elle y a connu ayant été avec son mari très bien accueilli dans un environnement



des plus agréable et qu'elle regrette d'avoir du quitter pour des raisons de santé. Heureusement de sa fenêtre elle aperçoit les sommets de Tourrettes et ne se lasse pas de les observer. Elle était tombée quelques jours avant la visite des élus et cette chute a été beaucoup plus grave qu'estimée car elle est brutalement décédée le 18 mai 2015. Nous avons eu la possibilité de lui faire plaisir et de partager avec elle un moment de convivialité lors de notre venue, qu'elle repose en paix.

État civil

Bienvenue à nos petits Tourrettans

GARAUDET Eloïse Marie	Nice	11/12/2014
ORLANDO Lisa Marie Karine Fanny	Grasse	25/12/2014
LOPEZ ANDREUCETTI Diego Manuel	Nice	02/01/2015
PEREZ Maneck Titouan	Nice	12/01/2015
MERLE Louis Paul	Grasse	24/01/2015
MATHON Gabriel Aldo Joseph	Cagnes sur Mer	23/02/2015
GUTTER Déven	Cagnes sur Mer	06/03/2015
CORMOULS-HOULES Tamara Olivia	Nice	09/03/2015
GARDET Camille Michel	Cagnes sur Mer	20/04/2015
MILAN Raphaël Olivier Marie	Nice	20/04/2015
VAZART Timéo Francis Guy	Cagnes sur Mer	21/04/2015

Ils se sont dit «oui»

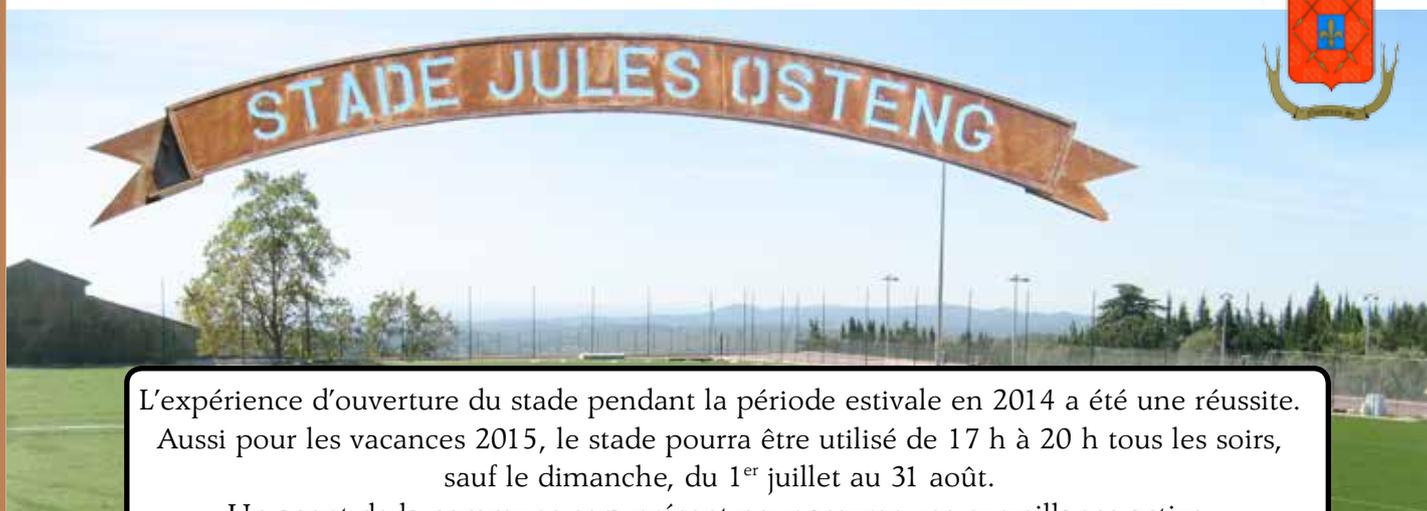
KULAKOWSKI Matthieu François Janek
et PATURAL Caroline Marie Armande 24/04/2015



Ils nous ont quittés

MAUREL épouse CRESP Marie Louise Pierrette	24/07/2014
BRISSEZ Bernard Yves	29/12/2014
GALLO Marc Julien	31/12/2014
GIORDANO veuve CAUVIN Marie Madeleine	05/01/2015
VIALE Gilbert Louis	05/01/2015
HARDENNE veuve BOUCHE Ginette Mauricette	12/01/2015
LEROY Robin Brice	22/01/2015
BERNAVA-RAPISARDA Arnaud Jean Maurice	03/02/2015
GENTILI veuve GHISELLI Constance Pauline	14/03/2015
GARZONI Jean-Claude	15/03/2015
VANAULD Charles Paul Marie Francisque	21/03/2015
DUFOUR Michel Paul Gilbert	21/03/2015
PIGAGLIO Henri Joseph Lucien	03/04/2015
PEYSSOU veuve FERRY Renée	30/04/2015
SCHMID Jean René Hugues	10/05/2015
FOURESTIER veuve LAURENT Simone Berthe Etiennette	18/05/2015
ANGLADE épouse AUGERAY Annie	24/05/2015

Ouverture du stade



L'expérience d'ouverture du stade pendant la période estivale en 2014 a été une réussite. Aussi pour les vacances 2015, le stade pourra être utilisé de 17 h à 20 h tous les soirs, sauf le dimanche, du 1^{er} juillet au 31 août.
Un agent de la commune sera présent pour assurer une surveillance active.

Vigilance au *Xylella fastidiosa*

Devant l'émergence, dans région des Pouilles au Sud de l'Italie, de foyers de la bactérie *Xylella fastidiosa* qui fait dépérir les oliviers, les agrumes, la vigne, le laurier-rose et près de 200 espèces végétales, il convient de renforcer la vigilance. Pour l'instant aucune présence n'a été détectée en France. Toutefois, en cas de suspicion, alertez les services régionaux chargés de la protection des végétaux.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'alimentation ☎ 04.13.59.36.00



www.tourrettesurloup.com ⇨ Mairie ⇨ Réglementation-sécurité ⇨ Arrêtés

La newsletter tourrettane, comment ça marche

Les newsletters sont les copies intégrales des informations déjà publiées sur le site.

Elles ont pour but d'avertir une semaine à l'avance les abonnés qui souhaitent participer à un évènement, de les prévenir d'un changement d'horaire d'un lieu public/commerce, de travaux routiers ou de coupures d'eau et d'électricité.

Le site internet comprend 2 types d'informations:

1. Menu colonne de gauche: les descriptifs concernant le village, son patrimoine, ses commerces, sa mairie, etc.
2. Menu colonne de droite : les informations temporelles évoluant en permanence, ce sont celles-ci qui sont diffusées : évènements, animations, travaux, etc. Ne sont affichés dans cette colonne que les faits du mois en cours, ceux du reste de l'année peuvent être listés en cliquant sur le titre ou bien sur "voir la suite" - l'historique peut également être affiché en cochant la case : *Inclure les articles archivés*

www.tourrettesurloup.com ⇨ Contact - newsletter ⇨ Abonnement newsletter